

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 9
Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21/01/2021

Le 28 Janvier 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Laëtitia BORDELIER.

OBJET : ENVIRONNEMENT – Engagement dans la démarche Cit'ergie

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que la CCDSV est engagée dans une démarche de Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Pour structurer la mise en place du programme d'actions qui découlera du PCAET, il propose d'utiliser la démarche Cit'ergie.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award. Il s'agit à la fois d'un outil opérationnel d'amélioration continue et d'un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Cet outil comprend :

- La formalisation de la politique climat-air-énergie de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen ;
- Une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs climat-air-énergie.

Le label Cit'ergie évalue la collectivité sur la base de ses compétences dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,

- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

La démarche Cit'ergie, permettra à la CCDSV de :

- Evaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie,
- Se fixer des objectifs de progrès,
- Mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- Mesurer les progrès accomplis,
- Valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche Cit'Ergie, la CCDSV s'engage à :

- Signer une convention de partenariat avec l'ADEME précisant notamment les termes du règlement du label Cit'ergie. Un modèle type 2020 de convention est joint en annexe 1.
- Elaborer un plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement.
- Se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie. Un guide de rédaction du cahier des charges pour choisir un conseiller Cit'ergie est joint en annexe 2.
- Constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques.
- Etablir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par le chargé de mission PCAET.

A l'issu d'un pré diagnostic, l'ADEME a émis avis favorable pour l'engagement de la CCDSV dans la démarche Cit'Ergie (voir l'annexe 3).

Le coût prévisionnel de l'accompagnement du conseiller Cit'Ergie, pour 4 ans, est évalué à 35 000 €HT. En tant que partenaire de la démarche, l'ADEME accorde une subvention de 70% de ce montant sur présentation des factures acquittées. Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14/01/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER** l'engagement dans la démarche Cit'ergie pour un montant maximal de 35 000 €HT ;
- ✓ **DE SIGNER** une convention d'accompagnement avec l'ADEME ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tous documents se rapportant à cette démarche ;
- ✓ **DE SOLLICITER** la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants, en dépenses et en recettes, seront inscrits aux budgets 2021 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **03 FEV. 2021**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210128-2021C05-EN

Affichage le : **03 FEV. 2021**

A Trévoux, le 28/01/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

